



ÉDITION 2025



*Convaincre, concevoir et déployer
des solutions à haute valeur
environnementale et sociale pour
aujourd'hui et pour demain.*



RAPPORT DE MISSION



SOMMAIRE

1

EODD, un acteur engagé pour la transformation écologique depuis plus de 34 ans

4

2

EODD, une société à mission

5

3

Le Comité de mission

8

4

Bilan 2025

10

5

Engagements et performance

16

5.1. Éclairer les décideurs sur la compréhension des enjeux environnementaux pour accélérer la transformation écologique

5.2. Préserver toutes les ressources dans une démarche de sobriété et d'économie circulaire

5.3. Protéger les fonctionnalités et la richesse écologiques, maintenir les services écosystémiques

5.4. Agir efficacement pour le bien-être commun et la qualité de vie au travail

5.5. Pratiquer l'intelligence collective et développer l'innovation au service de notre raison d'être

6

Perspectives 2026

27

7

Conclusion et avis du Comité de mission

28

EODD, un acteur engagé pour la transformation écologique depuis plus de 34 ans

EODD est un cabinet de **conseil, d'ingénierie et bureau d'études spécialiste de la transformation écologique** qui intègre de nombreux domaines de spécialités complémentaires. Depuis plus de 34 ans, l'entreprise est un acteur engagé historique au service de l'environnement et du développement durable.

Dès 1991 lors de sa création, la dépollution des sites et la gestion des déchets ont permis à EODD de faire partie des cabinets conseil pionniers de « **l'ingénierie verte** ». Très vite, l'évaluation environnementale a été étendue aux processus d'autorisation réglementaire encadrés par le Code de l'Environnement. Dès le début des années 2000, EODD a su élargir ses compétences en développant l'ensemble des savoir-faire nécessaires pour **planifier, autoriser, concevoir et évaluer après réception** les projets d'aménagement et de construction durable, mais également la biodiversité, les eaux et les milieux aquatiques.



Aujourd'hui, EODD développe régulièrement de nouvelles expertises, en s'appuyant sur une culture d'entreprise qui valorise la capitalisation et investit chaque année dans la recherche & développement et l'innovation.

Pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, EODD a construit une véritable **organisation apprenante, à la fois performante, expérimentée, agile et dynamique.**

L'environnement étant une thématique complexe et multiple, elle doit être traitée avec expertise et transversalité. Depuis 1991, EODD a acquis une expérience solide à travers des milliers de missions références et développe la complémentarité de ses domaines de spécialités pour **accélérer la transformation écologique avec une vision globale à 360°.**

Ses activités sont basées sur une approche holistique et transversale de la performance environnementale, fondée sur des expertises de spécialités complémentaires.

Implantée dans **13 agences** en France métropolitaine et ultramarine, EODD intervient sur tous types de territoires, d'échelles et de projets en lien avec **la transformation écologique, l'économie circulaire et le développement durable** pour produire des solutions contextualisées qui respectent les limites de notre planète.



Chiffres d'affaires
2025 : 30.6 M€



306
collaborateurs



13 agences en France
métropolitaine et ultramarine

EODD, une société à mission

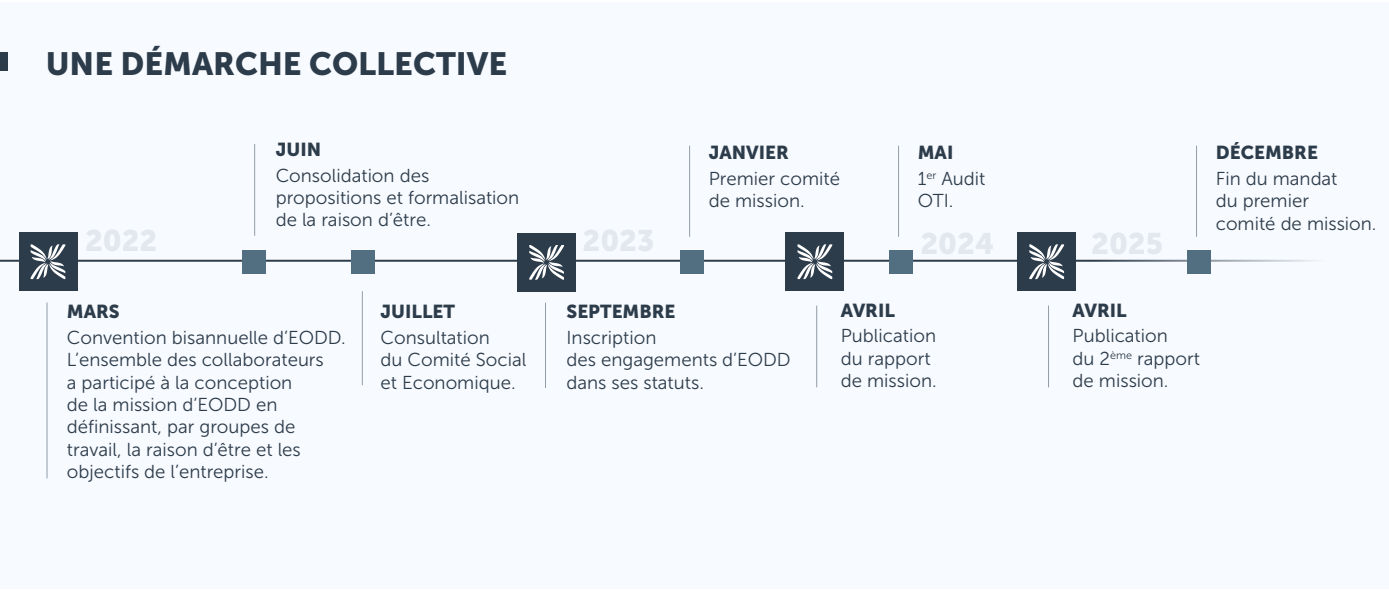


[Cliquez ici pour visionner notre vidéo d'entreprise](#)

Depuis plus de 15 ans, EODD place la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au fondement **de sa raison d'être et d'agir. Elle est sa source de motivation et de performance.** Elle est une valeur et une démarche portée par l'ensemble de ses collaborateurs. Elle est naturellement déployée auprès de ses clients dans le but d'accélérer la transformation écologique en réduisant l'empreinte environnementale de leurs activités et de leurs projets, mais également au sein même d'EODD en tant qu'organisation responsable, pour que son propre développement soit source d'une triple performance économique, environnementale et sociale.



Depuis le 1^{er} septembre 2022, EODD est devenu une société à mission en inscrivant ses engagements historiques dans ses statuts, pour sceller juridiquement sa raison d'être et d'agir en tant qu'entreprise contributive et régénérative qui contribue à la transformation vers une société plus durable.





■ RAISON D'ÊTRE

C'est en pratiquant l'intelligence collective qu'EODD a pu définir sa raison d'être en s'assurant que sa mission soit en adéquation avec ses valeurs et ses aspirations, qu'elle prenne en considération sa contribution aux enjeux environnementaux et sociaux tout en révélant la singularité qui fait de l'entreprise un acteur impliqué dans les défis de la transformation écologique. Fortement orientée conseil dès sa création en 1991, "Convaincre" fait

partie intégrante de la culture d'entreprise d'EODD qui s'appuie sur l'expertise de la conception et du déploiement opérationnel des solutions qu'elle préconise. Dans un rôle d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), l'analyse stratégique, le conseil expert et l'accompagnement à la mise en œuvre se nourrissent de 34 ans de retour d'expérience en maîtrise d'œuvre et suivis d'exploitation.



Convaincre, concevoir et déployer des solutions à haute valeur environnementale et sociale pour aujourd'hui et pour demain.

Notre raison d'être et d'agir

■ OBJECTIFS STATUTAIRES



Éclairer les décideurs sur la compréhension des enjeux environnementaux pour accélérer la transition écologique



Agir efficacement pour le bien-être commun et la qualité de vie au travail



Préserver toutes les ressources dans une démarche de sobriété et d'économie circulaire



Pratiquer l'intelligence collective et développer l'innovation au service de notre raison d'être



Protéger les fonctionnalités et la richesse écologiques, maintenir les services écosystémiques

Le Comité de mission

Le Comité de Mission est chargé du suivi de l'exécution de la mission de l'entreprise. Il a un rôle de conseil et peut procéder à l'ensemble des vérifications nécessaires au suivi de la bonne application des objectifs statutaires.

Les membres du comité de mission sont au nombre de sept : **quatre salariés** de la société et **trois membres externes** à l'entreprise.

Ils sont désignés **pour un mandat de trois ans** et se réunissent à minima une fois par an.

LES MEMBRES



Saliha BENHARRAT,

Directrice des ressources humaines, EODD ingénieurs conseils

Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon et spécialisée en ressources humaines, Saliha BENHARRAT a débuté sa carrière professionnelle en 2012 dans l'industrie. Elle rejoint EODD ingénieurs conseils en 2020 en tant que directrice adjointe des ressources humaines, elle est nommée présidente du comité de mission en 2022. Saliha BENHARRAT estime que chaque organisation a le devoir de participer à relever les défis sociétaux auxquels le monde est confronté.

Par sa raison d'être et d'agir, EODD s'engage de façon très concrète à amplifier et accélérer son impact positif au plan environnemental, social et sociétal. Dans un esprit d'objectivité, de critique constructive en étant force de propositions, le comité de mission a pour rôle de s'assurer de la pertinence et de la fiabilité de l'évaluation de la performance des actions mises au service de cette ambition.



Renan BOSSARD,

Directeur de projets, EODD ingénieurs conseils

Ingénieur de formation spécialisé dans la maîtrise des risques industriels et les sciences de l'environnement, Renan BOSSARD est aujourd'hui responsable de projets au sein d'EODD. Il intervient depuis plus de 14 ans sur des missions d'aménagement durable (assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable, maîtrise d'œuvre urbaine, études réglementaires environnementales, etc.). Pour Renan, une entreprise responsable doit s'interroger sur ses pratiques et son impact et avoir le souhait de donner du sens à son activité. Dans ce cadre, il espère que la mise en place du comité de mission au sein d'EODD permettra d'objectiver davantage son positionnement environnemental.



Stéphanie BOURRACHOT,

Directrice technique, EODD ingénieurs conseils

Diplômée d'un doctorat en biosciences de l'environnement, Stéphanie BOURRACHOT a intégré EODD en 2020 en tant que directrice de projets dans le domaine de sites et sols pollués. Elle pilote et supervise des projets à forts enjeux et met par ailleurs à profit son expertise dans de nombreux projets de R&D menés par EODD, notamment dans le cadre de la refunctionalisation des sols dans une perspective de renaturation. Stéphanie a rejoint le comité de mission avec pour volonté d'apporter sa contribution à la démarche d'EODD, puisque dans le contexte actuel plus que jamais, la portée de nos actions au quotidien peut faire une différence positive.



Marc KASZYNSKI,

Président, LIFTI

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Centrale de Lille et d'un doctorat en sciences économiques, Marc KASZYNSKI a participé fin 2016 à la création du fonds de dotation LIFTI (Laboratoire d'Initiatives Foncières et Territoriales Innovantes) dont il est aujourd'hui président. Motivé depuis toujours par le partage des réflexions et expérimentations sur le foncier en tant que question sociétale, et du fait des liens entre le LIFTI et EODD qui s'inscrivent dans l'esprit du statut de Société à mission, il lui est apparu naturel d'intégrer le comité à mission d'EODD. Il lui semble

même logique que les entreprises participant au projet du LIFTI deviennent des sociétés à mission valorisant ainsi leur engagement dans l'articulation entre aménagement et environnement. L'antériorité des relations entre le LIFTI et EODD et les valeurs communes partagées donnent ainsi tout leur sens à sa participation au comité de mission.



Alexandra MATHIOLON,

Présidente – Directrice Générale, SERFIM

Alexandra MATHIOLON, ingénieure diplômée de l'école nationale des Mines de Saint-Etienne, a suivi un parcours dans les énergies renouvelables et l'environnement. Après quatre années passées chez McKinsey, elle a décidé de rejoindre l'entreprise familiale SERFIM, spécialiste de l'aménagement durable des territoires depuis 150 ans, afin de s'inscrire dans un projet de long terme et en est aujourd'hui Présidente – Directrice Générale.

Alexandra MATHIOLON a été marquée par la Convention des Entreprises pour le Climat et s'est interrogée sur la dimension systémique des enjeux climatiques. Il était intéressant pour elle de voir comment une entreprise comme EODD, avec une vision globale de ces problématiques, pouvait les intégrer à son organisation, associer ses collaborateurs à la démarche, challenger ses propres activités, questionner la finalité de son métier et créer ainsi une dimension vertueuse.



Jean-Louis MOREL,

Professeur émérite et expert scientifique, Université de Lorraine, CONSOILTING

Mandat renouvelé ; sa présentation est donc intégrée au nouveau comité de mission.



Marine TOANEN,

Responsable Qualité Santé Sécurité Environnement (QSSE),
EODD ingénieurs conseils

Issue d'un parcours universitaire et technologique en QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement), Marine TOANEN a travaillé sur ces sujets au sein de plusieurs types de structures : service public de santé au travail, laboratoire d'analyses environnementales, cabinet de conseil aux industriels et désormais chez EODD depuis plus de 5 ans en tant que responsable QSSE.

Une majorité de ses missions au sein de l'entreprise ayant pour objectif l'amélioration des performances sociales et environnementales, participer au comité de mission lui a paru faire partie d'une continuité. D'autre part, l'idée d'y analyser collectivement l'impact global d'EODD, également sous l'angle des projets réalisés, lui a semblé complémentaire. En effet, Marine TOANEN croit qu'une entreprise responsable doit prendre ce recul pour poursuivre efficacement son cheminement vers encore plus de responsabilité sociétale.

PERSPECTIVES 2026

Le premier mandat arrivant à échéance, un nouveau comité a été désigné fin 2025 pour prise de fonction début 2026. Celui-ci se veut représentatif des différents enjeux d'EODD, notamment l'intégration de collaborateurs issus de croissance externe et sera constitué des membres suivants :



Anne BLANCHART,
Directrice d'affaires, EODD ingénieurs conseils

Docteure en sciences du sol et en aménagement du territoire, Anne BLANCHART rejoint l'aventure EODD ingénieurs conseils en 2024, à l'occasion de l'intégration de son bureau d'études SOL & CO, créé après sa soutenance de doctorat. Anne est directrice d'affaires, intégrée au métier Biodiversité et Renaturation et spécialiste des sols vivants.

Anne est convaincue qu'EODD a un rôle clé à jouer face aux défis sociétaux et environnementaux actuels, dans une responsabilité vis-à-vis des générations futures. Participer au comité de missions représente pour elle l'opportunité de contribuer activement à la transformation écologique, en prenant du recul sur les pratiques d'EODD et leurs impacts. Dans un esprit de force de proposition, Anne souhaite aider à renforcer la pertinence et la crédibilité des actions d'EODD au service du développement de territoires durables et résilients.



David BRISSIAUD,
Directeur RSE, Président du comité de mission, EODD ingénieurs conseils

Ingénieur de formation, David BRISSIAUD accompagne des organisations dans la mise en place de leur stratégie de durabilité depuis une dizaine d'années. En intégrant EODD en tant que directeur RSE en 2024, il devient pilote à la fois la stratégie RSE interne tout en développant une offre de services adaptées aux besoins d'entreprises recherchant une performance sociétale dans leur activité.

Pour David, inscrire dans sa raison d'être ses objectifs environnementaux, sociaux et sociétaux permet à EODD de rendre pérenne les engagements qui sont les siens depuis plus de 30 ans. En intégrant le comité de mission avec de nouveaux représentants est pour lui une opportunité de faire vivre une politique proactive tout en impliquant l'ensemble des collaborateurs.



Olivier CERTHOUX,
Directeur métier délégué R&D Innovation, EODD ingénieurs conseils

Avec un double diplôme INSA et EM Lyon ainsi qu'un parcours de plus de 20 années, Olivier CERTHOUX a acquis une riche expérience de la R&D dans des secteurs très variés de l'industrie et du service : énergie, matériaux, mécanique, aéronautique, médical, informatique...

Il pilote, depuis son arrivée en 2024 chez EODD, l'activité de recherche, développement et innovation et participe activement aux projets de recherche en soutien aux chefs de projet sur les phases de stratégie scientifique, de financement et de valorisation des résultats.

Convaincu que, dans la société actuelle, l'innovation est intimement corrélée à une approche environnementale et sociale responsable, Olivier a rejoint le comité de mission afin de contribuer activement à la concrétisation de la raison d'être d'EODD. Il est attaché à ce que l'entreprise à mission engage des actions générant des impacts positifs tangibles.



Muriel LECOUC,
Directrice de la transformation, GSE Group

Muriel LECOUC a rejoint en 2018 le Comité de Direction de GSE. Elle pilote la transformation du groupe. Elle est également Présidente du Comité de Mission de GSE.

Muriel est diplômée de l'ESCP. Avant de rejoindre GSE, elle a exercé pendant plus de 20 ans dans le domaine du conseil aux entreprises - au sein de cabinets internationaux- de la définition de la stratégie à la mise en œuvre de programmes transformatifs autour de l'expérience client et désormais de la transition écologique et sociétale.

«Je suis convaincue que la transformation de notre secteur d'activité passera par une coopération accrue entre l'ensemble de ses parties prenantes. Nous avons tous beaucoup à apprendre les uns des autres. EODD est un partenaire de longue date, j'ai le sentiment que nos valeurs et ambitions sont vraiment alignées et je suis ravie de démarrer cette aventure au sein de votre comité de mission».



Jean-Louis MOREL,
Professeur émérite et expert scientifique, Université de Lorraine, CONSOILTING

Fort d'une carrière universitaire menée à l'Ensaia – Université de Lorraine, Jean-Louis MOREL a consacré ses recherches à la science du sol et la biologie environnementale, avec un intérêt particulier pour les milieux fortement anthropisés – notamment les zones urbaines, industrielles et minières.

Aujourd'hui professeur émérite à l'Université de Lorraine, professeur associé à l'Université Sun Yat-sen de Canton et consultant scientifique en sols et environnement, il associe recherche académique et applications de terrain, contribuant à la compréhension et à la gestion durable des milieux très anthropisés.

Pour Jean-Louis MOREL, EODD représente une entreprise dynamique et innovante, pleinement engagée pour relever les défis environnementaux. En se dotant d'une mission à la fois ambitieuse et essentielle pour l'avenir, EODD témoigne de sa volonté d'agir pour le développement durable. Le comité de mission joue alors un rôle de lieu d'échange entre acteurs issus de différents milieux, de passerelle entre le monde académique et l'application, mais aussi d'outil pour la mise en place de la mission et l'appropriation des enjeux et des méthodes par l'ensemble des acteurs de l'entreprise.



Corine SEGUI,
Directrice d'affaires, EODD ingénieurs conseils

Diplômée d'un Master en Génie de l'Environnement, Corine SEGUI fonde le bureau d'études AHIDA Conseil en 2011, spécialisé dans l'accompagnement des industriels à risques. En tant qu'entrepreneur engagé et humaniste, elle rejoint en 2017 le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD). En 2024, la société AHIDA Conseil intègre la société EODD dans laquelle Corine SEGUI a pris les fonctions de Directrice d'Affaires.

Pour Corine SEGUI, EODD est une entreprise engagée, plaçant l'humain et le vivant au cœur de ses actions. Intégrer le Comité de mission s'inscrit dans la continuité de valeurs partagées. Dans un contexte externe en constante évolution, cela nécessite une prise de recul afin de veiller, de manière collaborative, à l'alignement de la mission et de ses objectifs avec la stratégie et les transformations de l'entreprise.

Bilan 2025

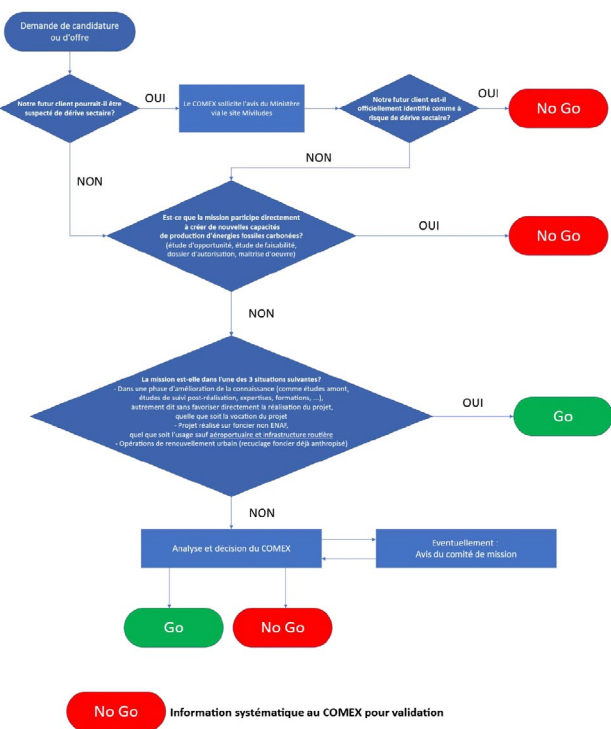
En 2025, le comité de mission s’est réuni à trois reprises. L’objet de ces réunions d’échange a été le suivant :

- En mars 2025 :
- Présentation du concept de Go / No Go et de l’avancement du projet ;
 - Présentation de l’Impact Footprint, processus permettant d’évaluer l’impact de nos missions ;
 - Retour sur l’évaluation de l’OTI et des axes d’amélioration proposés.
- En septembre 2025 :
- Retour d’expérience sur la mise en application du Go / No Go et retour d’expérience des utilisateurs et du COMEX.
- En décembre 2025 :
- Bilan du 1^{er} mandat ;
 - Préparation du transfert vers le nouveau comité.

■ GO / NO GO, CONFORMITE A NOTRE RAISON D’ETRE ET D’AGIR

Le concept de « GO / NO GO » consiste à évaluer la conformité d’un projet à la raison d’être d’EODD et d’évaluer la nature des externalités (positives ou négatives).

Le processus décisionnel a été diffusé en avril 2025 pour une application immédiate.



Processus décisionnel Go / No Go et présentation des analyses aux collaborateurs lors de la convention bisannuelle - crédit d’illustration : EODD ingénieurs conseils

En 9 mois d’usage, 11 demandes d’analyse ont été reçues par le COMEX, toutes tracées ; 6 d’entre elles ont fait l’objet d’une décision de NO GO, n’étant pas en accord avec nos valeurs sociétales et environnementales.

L’ensemble des analyses a été présenté aux collaborateurs lors de la convention bisannuelle (janvier 2026) et l’expérimentation va se poursuivre en 2026. Cette méthode sera également partagée aux entreprises partenaires qui intègrent le groupe EODD, à savoir ECO-MED et Cyathea EODD.

MISE EN PLACE D’UN PROCESS D’ÉVALUATION DE L’IMPACT DES MISSIONS : IMPACT FOOTPRINT

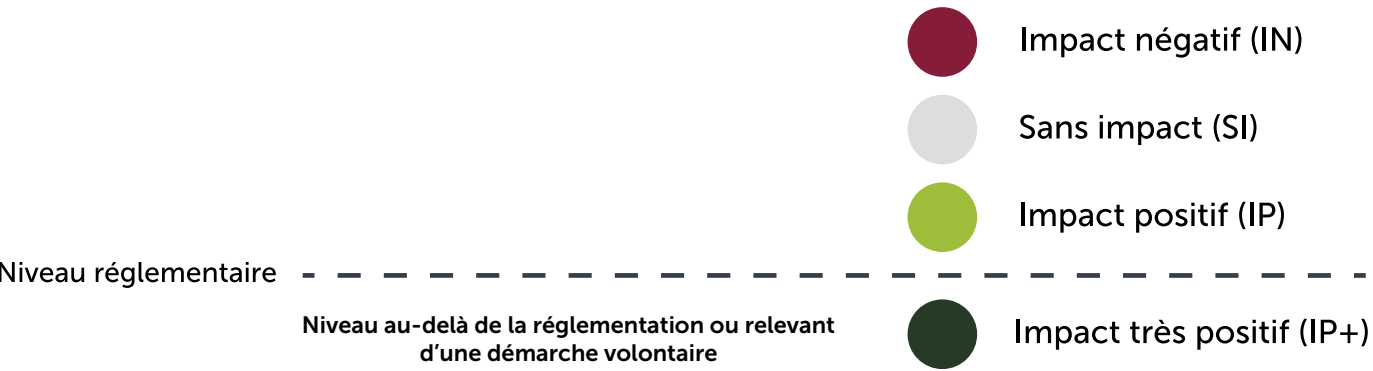
EODD a développé une méthodologie d’évaluation de l’impact de ses missions. Celle-ci n’est pas celle du projet, ni celle de l’activité de notre client, ni celle de l’organisation EODD. Seules les missions pour lesquelles EODD réalise un contrat sont concernées (candidatures et offres ne sont pas évaluées).

L’évaluation d’impact est uniquement qualitative.

Parce que l’évaluation d’impact concerne **6 thématiques environnementales et sociétales**, elle a le mérite de **cultiver chez chaque pratiquant le caractère pluridisciplinaire indissociable d’une approche holistique** de la performance environnementale, au cœur de la doctrine d’EO-DD.

La méthodologie d’évaluation qualitative s’appuie sur une analyse « à dire d’expert » de l’impact des missions selon 6 critères, dont 5 sont communs aux European Sustainability Reporting Standards (ESRS) « environnementales ».

Méthode d’évaluation : évaluation qualitative « à dire d’expert » de l’impact généré par la mission selon 6 critères d’impact et 4 niveaux d’évaluation.



Niveaux d’évaluation de l’impact généré par une mission - crédit d’illustration : EODD ingénieurs conseils

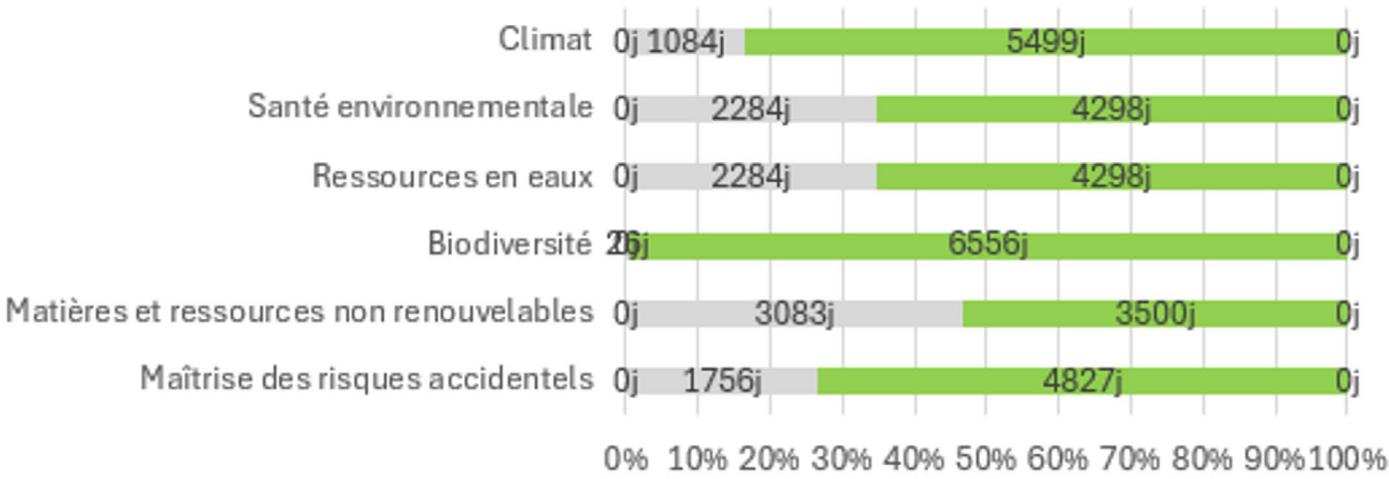
CONTRAT PXXXX	
Critère d’impact	Éval
Climat	Impact négatif (IN)
Santé environnementale	Impact très positif (IP+)
Ressources en eaux	Sans impact (SI)
Biodiversité	Impact positif (IP)
Matières et ressources non renouvelables	Impact positif (IP)
Maîtrise des risques accidentels	Impact très positif (IP+)

Cette notation qualitative est couplée à des volumes d’heures de travail permettant de produire des statistiques d’impact. L’évaluation a lieu en début de contrat puis à la fin du contrat pour une mise à jour au plus proche du déroulement de la mission.

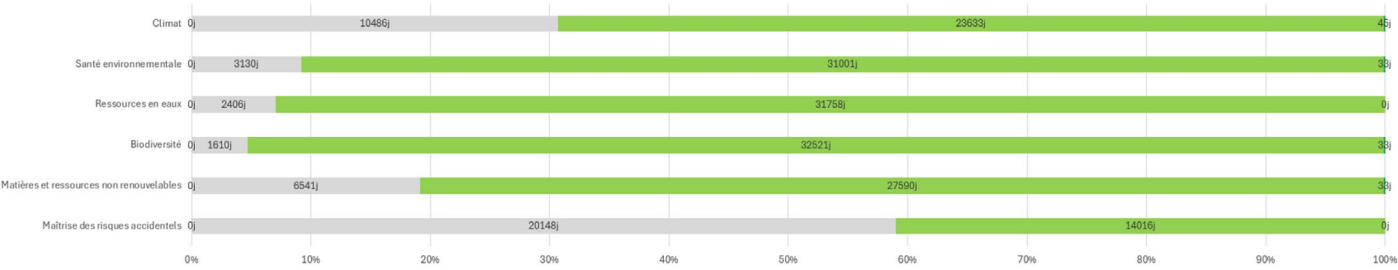
Un reporting annuel sera produit à l’échelle de chaque métier mais aussi au niveau d’EODD globalement.

Exemple de rendu final de l’évaluation d’une mission - crédit d’illustration : EODD ingénieurs conseils

Autorisations Environnementales



Exemple de reporting au niveau d'un métier - crédit d'illustration : EODD ingénieurs conseils



Exemple de reporting au niveau d'EODD - crédit d'illustration : EODD ingénieurs conseils

La méthodologie a été présentée à l'ensemble du comité de mission pour avis et conseil. Celui-ci sera tenu informé de l'avancée du déploiement du process et de la pertinence des résultats obtenus.

RETOUR SUR L'ÉVALUATION DE L'OTI ET AXES D'AMÉLIORATION

Lors de l'évaluation de l'OTI, il est apparu que la pertinence de certains indicateurs était à requestionner et qu'il fallait faire en sorte que chaque métier soit représenté par ceux-ci. Il a été décidé que ce travail de réflexion ferait l'objet du prochain mandat, notamment en prévision de l'audit de renouvellement prévu courant avril 2026.

5.

Engagements et performance

Avec l’objectif de disposer d’informations concrètes et pertinentes, le comité de mission a identifié de façon collégiale les indicateurs permettant d’analyser l’impact des activités d’EODD sur l’environnement et plus généralement la Société. L’année 2023 constitue l’année de référence. À la suite de la collecte 2024 et aux recommandations de l’OTI, certains indicateurs ont également pu être questionnés.

Les cibles définies en 2024 ont eu pour objectif de mesurer une progression sur chaque indicateur.

La visualisation des résultats identifiera en vert les indicateurs qui ont évolué favorablement et en rouge dans le cas contraire accompagné d’une justification de la non atteinte.

Évaluer sa performance environnementale et sociale passe par l’identification de deux types d’indicateurs :

- « **Internes** » en lien avec l’organisation et le fonctionnement de l’entreprise.
- « **Externes** » en lien avec les activités menées par l’entreprise pour le compte de ses clients.

Ces indicateurs, associés à nos objectifs statutaires, sont présentés ci-après.

(*) Pas de projets client engagés en 2025

OBJECTIFS STATUTAIRES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	UNITÉ	RÉALISÉ 2025
Éclairer les décideurs sur la compréhension des enjeux environnementaux pour accélérer la transformation écologique	Renforcer notre présence dans le partage et les débats d'idées au sein des réseaux et médias	Nombre de participations aux GT des syndicats, associations professionnelles, clusters.	Nombre de participations	54
		Nombre d'interventions publiques : Passage médias, presse, web (hors article site EODD), tv, radio, web conférence, formation hors réunion publique	Nombre d'interventions	43
	Partager et former aux enjeux de la transformation écologique	Nombre de personnes formées dans le cadre d'EODD Académie externe	Nombre de personnes	215
		Nombres d'interventions en collèges, lycées, universités et dans des forums école	Nombre d'interventions	17
Préserver toutes les ressources dans une démarche de sobriété et d'économie circulaire	Participer à la réduction de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols	Part de la surface en reconversion urbaine vs extension	%	En attente
	Intégrer le principe de sobriété aux activités de construction durable	Part de la surface de bâtiments rénovés	%	4
		Taux de variation entre le poids carbone des constructions neuves réalisées et le poids carbone réglementaire	%	-14
	Réduire la production de déchets et améliorer le tri des flux	Nombre d'habitants concernés par la mise en œuvre effective de la tarification incitative au sein de leur collectivité	Nombre d'habitants	0 (*)
	Privilégier une énergie d'origine renouvelable	Part d'électricité renouvelable dans la consommation électrique totale de l'entreprise	%	68
	Réduire l'impact carbone de notre activité	Émission de CO2 par collaborateur	T eq CO2/ETP	5,69
Protéger les fonctionnalités et la richesse écologiques, maintenir les services écosystémiques	Contribuer à la conservation des espaces naturels	Taux de diminution des surfaces imperméabilisées sur les sites en extension urbaine	%	0
		Taux de diminution des surfaces imperméabilisées sur les sites en reconversion	%	0.6
		Surface d'espaces naturels avec plan de gestion intégrant la biodiversité	Hectare	85.7
	Contribuer à la renaturation des espaces	Surface d'espaces renaturés et de compensation environnementale	Hectare	7.5
	Faire reconnaître la qualité environnementale et écologique de nos prestations	Nombre de projets à l'échelle du quartier certifiés, labellisés, en démarche intégrant la prise en compte de la biodiversité	Nombre de projets	0 (*)
Agir efficacement pour le bien-être commun et la qualité de vie au travail	Soutenir les projets d'intérêt général et accompagner les démarches à impact social et environnemental positif	Dons financiers réalisés au titre du mécénat et sponsoring	Euros	12 760
		Dons en nature dans des actions de mécénat de compétences	Heures	791
	Apporter des conditions de travail participant au bien être des salariés	Taux de satisfaction à l'enquête sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail	%	85
	Assurer une formation continue de qualité aux collaborateurs	Temps moyen de formation par collaborateur	Heures	22
	Promouvoir l'égalité professionnelle	Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Index / 100	94
Pratiquer l'intelligence collective et développer l'innovation au service de notre raison d'être	Innover pour des solutions plus performantes	Part du temps de travail investi en R&D et innovation	%	6
	Élaborer des solutions applicables et adaptées aux enjeux	Nombre de projets R&D mis en application (publication / communication)	Nombre de projets	8
		Nombre d'outils développés et déployés	Nombre d'outils	11
	Assurer un cadre propice à la recherche et à l'innovation	Nouveaux projets de recherche, développement et innovation proposés par les collaborateurs	Nombre de projets	10

5.1 Éclairer les décideurs sur la compréhension des enjeux environnementaux pour accélérer la transformation écologique

RÉSULTATS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	RÉALISÉ 2023	RÉALISÉ 2024	RÉALISÉ 2025
Renforcer notre présence dans le partage et les débats d'idées au sein des réseaux et médias	Nombre de participations aux GT des syndicats, associations professionnelles, clusters	28 part.	41 part.	54 part.
	Nombre d'interventions publiques (médias, presse, web, tv, radio, web conférence)	25 interv.	31 interv.	43 interv.
Partager et former aux enjeux de la transformation écologique	Nombre de personnes formées dans le cadre d'EODD Académie externe	265 pers.	67 pers.	215 pers.
	Nombre d'interventions en collège, lycée, université et dans des forums école	13 int.	28 int.	17 int.

ANALYSE - CONTEXTE :

EODD a poursuivi son engagement visant à convaincre les décideurs en augmentant sa présence lors d'interventions publiques et de participation à des journées techniques organisées par les associations, clusters ou syndicats de réseau. Les objectifs ambitieux de formation, dépendant de la volonté de nos clients d'en bénéficier vont toutefois être fortement soutenus dans le cadre de la structuration et du déploiement de notre offre de formation EODD Académie.

■ PARTICIPATION ACTIVE À DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS, VIA LA GOUVERNANCE, DES GROUPES DE TRAVAIL ET UN SOUTIEN FINANCIER



Une présence active dans les clusters au service de la Responsabilité Territoriale des Entreprises :

Cluster des Solutions pour la Transition Écologique en Nouvelle-Aquitaine, Soltena met en réseau les acteurs économiques et accompagne les actions, les projets et les innovations en faveur de l'économie circulaire, de la transition énergétique et de l'environnement. Réunissant 200 membres dont 75% d'éco-entreprises, Soltena a pour missions :

- De contribuer au développement des entreprises des filières vertes.
- D'impulser les projets de transition écologique.
- De piloter des missions régionales structurantes, notamment RECITA, BECOME et EITNA.

Fin 2025, l'Assemblée Générale de Soltena a renouvelé son Conseil d'Administration qui a réélu Guillaume LACOUR, DGA d'EODD, à la co-présidence du cluster pour un second mandat de 3 ans.

En parallèle, Guillaume LACOUR (titulaire) et Marie KEROUEDAN (suppléante), directrice de Soltena, ont été élus au nom de Soltena au Conseil d'Administration d'Odeys au sein du collège « Collectivités et acteurs du développement ».

Cluster néo-aquitain de la construction et l'aménagement durables, Odeys fédère plus de 300 membres avec pour missions de développer la compétitivité, de faciliter l'innovation des entreprises, d'améliorer la prise en compte du développement durable dans les entreprises et les projets, et d'impulser une action d'innovation transversale dans ces secteurs.

Ces engagements forts dans les réseaux associatifs professionnels témoignent de la volonté d'EODD de participer activement à la Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE) au bénéfice de la transformation écologique.

■ PARTAGE D'EXPÉRIENCE SUR LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



EODD décrypte les enjeux particuliers liés aux décharges dans l'UPDS MAG.

Dans sa dernière édition de novembre 2025, l'UPDS MAG a consacré une thématique de fond sur la gestion de chantiers multi-pollutions ou spéciales.

Guillaume LACOUR, DGA d'EODD, a eu le plaisir d'y contribuer au travers d'un article dédié à la spécificité des décharges.

Cet article abordait en effet les particularités de cet « étrange objet » qu'est la décharge, où se croisent hétérogénéité des déchets, enjeux écologiques, risques géotechniques et pollutions multiples (amiante, microplastiques, PFAS, ...). Guillaume LACOUR est revenu sur le fonctionnement de ces décharges, les défis qu'elles posent encore aujourd'hui et les raisons pour lesquelles elles nécessitent une approche spécifique, à la croisée de plusieurs disciplines.

Une lecture qui permet de mieux comprendre pourquoi ces sites ne peuvent être traités comme des sites et sols pollués « classiques » et pourquoi leur réhabilitation requiert une expertise transversale, ancrée dans la réalité du terrain.

■ FRICHES : LAURENT GALDEMAS, EXPERT EN RECONVERSION DES FRICHES ET PRÉSIDENT D'EODD, TÉMOIGNE AU MICRO DU PODCAST GSE DÉFRICHE

Dans le cadre de ses actions en faveur de la transformation écologique et de l'aménagement durable des territoires, EODD est intervenu dans un podcast qui explore les constructions de bâtiments multi-niveaux et les friches sous l'angle de l'écoresponsabilité.

GSE, contractant général en immobilier d'entreprise, a invité notre expert à partager ses visions et expériences, en abordant l'impact des enjeux environnementaux, sociaux et économiques sur la réalisation des projets immobiliers de manière écoresponsable.

Pour écouter le podcast : <https://smartlink.ausha.co/gse-defriche/etat-des-lieux-des-friches-en-france-entre-idees-recues-et-realites-concretes-du-terrain-4>



■ RÉALISATION DE PROJETS DE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES ET FINANCIERS

Dans l'objectif de partager nos compétences en transformation environnementale, chaque collaborateur peut soumettre un projet destiné à accompagner une organisation sur des thématiques en lien avec notre raison d'être et d'agir. Ainsi, des engagements environnementaux, sociaux et sociétaux ont pu être soutenus tout au long de l'année par EODD dans un cadre de partenariat bénéfique et varié sur des actions en lien avec l'inclusion ou la diffusion de connaissances par l'intermédiaire de sensibilisations.

Pour ce faire, un formulaire est à disposition de tous les collaborateurs leur permettant de proposer des projets qui sont soumis à validation du COMEX avec analyse préalable de la conformité à notre raison d'être par la direction RSE.

EODD s'engage ainsi dans des projets de mécénat de compétences, de mécénat financier mais également sur du sponsoring pour valoriser des actions qui font sens. Quelques participations :



Participation de collaboratrices lors de l'évènement « Sciences, un métier de femmes » visant à promouvoir les métiers scientifiques auprès des étudiantes.

Ces interventions sont renouvelées tous les ans.



Intervention de collègues écologues lors de la « Semaine de l'Environnement » afin de sensibiliser les lycéens aux problématiques environnementales avec une approche multi-matières (philosophique, géographique, scientifique, ...).



Apport d'expertises scientifiques et technico-économiques en sols vivants, génie écologique et maîtrise d'œuvre d'opérations auprès de l'Institut de la Transition Foncière pour le développement de guides opérationnels et la rédaction de synthèse permettant d'accélérer la considération d'un objectif de renaturation et de restauration des sols dans les projets urbains.

5.2 Préserver toutes les ressources dans une démarche de sobriété et d'économie circulaire

RÉSULTATS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	RÉALISÉ 2023	RÉALISÉ 2024	RÉALISÉ 2025
Participer à la réduction de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols	Part de la surface en reconversion urbaine vs extension	57%	59%	En attente
Intégrer le principe de sobriété aux activités de construction durable	Part de la surface de bâtiments rénovés	23%	18,4%	4%
	Taux de variation entre le poids carbone des constructions neuves réalisées et le poids carbone réglementaire	-19%	-30%	-14%
Réduire la production de déchets et améliorer le tri des flux	Nombre d'habitants concernés par la mise en œuvre effective de la tarification incitative au sein de leur collectivité	35 000 hab.	56 103 hab.	0 hab (*)
Privilégier une énergie d'origine renouvelable	Part d'électricité d'origine renouvelable dans la consommation totale de l'entreprise	81%	69 %	68%
Réduire l'impact carbone de notre activité	Emission de CO2 par collaborateur	7.86 TeqCO2/ETP	8.18 TeqCO2/ETP	5,69 TeqCO2/ETP

(*) pas de projets clients engagés en 2025

ANALYSE - CONTEXTE :

L'accompagnement de nos clients dans la préservation des ressources a parfois subi le report, voire l'arrêt de certaines décisions dans un contexte pré-électoral. Conscient de cette dépendance, EODD s'est imposé d'être performant sur la maîtrise interne de ses engagements tout en tenant compte de les aligner de manière pertinente avec la croissance de son activité et l'intégration des nouvelles entreprises.

INTERVENTION EN TANT QUE MAITRISE D'ŒUVRE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU BÂTIMENT (QEB) POUR LA NOUVELLE ÉCOLE JULES VERNE À CALUIRE-ET-CUIRE (69)



La mission confiée à EODD porte sur la définition et le suivi des objectifs de performance énergétique et de confort thermique, la validation des choix techniques, ainsi que l'accompagnement à la mise en œuvre de solutions bas carbone. Une attention particulière a été portée au confort d'été, avec un objectif ambitieux : limiter l'inconfort à moins de 2% du temps d'occupation sur l'année. Côté performance énergétique, le projet a visé une consommation maximale de 60 kWhET/m²/an, tous usages confondus.

CONSTRUCTION RESPONSABLE : PARTICIPATION À LA DÉMARCHE ECRAINS, RÉSEAU DE PARTAGE ET D'APPRENTISSAGE COLLECTIF



Développée par l'ADEME pour placer la santé au cœur de l'acte de construire, la démarche ECRAINS est une méthode consacrée à la qualité de l'air intérieur des bâtiments.

- Elle s'articule autour de 4 thèmes principaux :
- La gestion des pollutions atmosphériques ;
 - La gestion des pollutions du sol ;
 - La gestion des pollutions par les matériaux ;
 - La gestion des pollutions par les systèmes.

Animé par la volonté de concevoir des bâtiments durables et confortables, EODD a formé ses équipes et dispose d'une accompagnatrice ECRAINS pour guider nos clients dans leurs opérations.

L'accompagnement est déployé à chacune des étapes de l'opération, pour établir un diagnostic du site, définir l'ambition et le programme du projet, aider aux choix de conception, sécuriser la passation des marchés, préparer le chantier et mieux encadrer les travaux de mise en œuvre.



GESTION DES DÉCHETS : LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA RÉDUCTION ET DU TRI DES DÉCHETS

En lien avec son métier stratégie territoriale, économie circulaire et déchets, EODD accompagne ses clients dans la définition de plans de communication et la création de supports graphiques.

Historiquement utilisés dans le domaine de la publicité, la communication et le design sont désormais orientés vers des objectifs plus responsables.

EODD a eu l'occasion d'appliquer ces préceptes lors de nombreuses missions (mise en place de la tarification incitative, du tri à la source des biodéchets, d'une redevance spéciale, amélioration de la gestion des déchets en entreprise, préservation de la biodiversité, ...), et également lors d'une expérimentation sur une année de l'utilisation des nudges et sciences comportementales comme outils d'amélioration des performances de tri.



RÉALISATION VOLONTAIRE DU BILAN D'EMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES) D'EODD

Depuis 2016, EODD réalise tous les deux ans de manière totalement volontaire, car non assujettie, son bilan des émissions de gaz à effet de serre (bilan carbone) et déploie un plan de réduction permettant de progresser de manière structurée.

En 2025, de manière à être encore plus efficient sur son plan de réduction, il a été décidé de réduire la périodicité à un an suivant un périmètre complet (scopes 1, 2 & 3).

Rappel : suivant l'article L229-25 du code de l'environnement, la réalisation tous les 4 ans d'un BEGES est obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés en métropole.

5.3 Protéger les fonctionnalités et la richesse écologiques, maintenir les services écosystémiques

RÉSULTATS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	RÉALISÉ 2023	RÉALISÉ 2024	RÉALISÉ 2025
Contribuer à la conservation des espaces naturels	Taux d'augmentation de l'imperméabilisation des sols sur les sites en extension urbaine	61%	13%	0%
	Taux d'augmentation de l'imperméabilisation des sols sur les sites en reconversion	-10%	21%	0,6%
	Surface d'espaces naturels avec plan de gestion intégrant la biodiversité	2 ha	1559 ha	85.7 ha
Contribuer à la renaturation des espaces	Surface d'espaces renaturés et de compensation environnementale	2 ha	71 ha	7,5 ha
Faire reconnaître la qualité environnementale et écologique de nos prestations	Nombre de projets à l'échelle du quartier certifiés, labellisés, en démarche intégrant la prise en compte de la biodiversité	5 projets	3 projets	0 projet (*)

(*) pas de projets clients engagés en 2025

ANALYSE - CONTEXTE :

Notre ambition principale est de favoriser la transformation écologique et donc d'impulser dans nos projets, le maintien des objectifs de programmation tout en conservant des espaces de pleine terre (non imperméabilisés) fonctionnels voire renaturés. Les résultats évoqués pour l'année 2025 sont plus en deçà que ceux présentés en 2024, témoignant le fait que les indicateurs retenus dans le cadre de cet objectif statutaire sont fortement dépendants du projet en tant que tel, de sa programmation et de sa gouvernance. Il convient de poursuivre nos efforts pour que notre force de conviction nous permette de progresser dans cet engagement.

■ EXEMPLES DE PROJETS VERS UNE STRATÉGIE FONCIÈRE INTÉGRANT PLEINEMENT LES SOLS VIVANTS



EODD participe à de nombreux projets contribuant directement à la protection des fonctionnalités et de la richesse écologiques des écosystèmes, en intégrant systématiquement la préservation des milieux naturels et de la biodiversité dans leur conception et leur mise en œuvre. Nous privilégions des solutions qui restaurent les écosystèmes dégradés et favorisent les continuités écologiques, à l'échelle du site du projet mais également à l'échelle du territoire.

A titre d'exemple, EODD a pu accompagner la communauté de communes de La Roche aux Fées (35) dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie globale sol / foncier à l'échelle de l'intercommunalité, intégrant pleinement les enjeux environnementaux du territoire. A ce titre, nous avons pu, au cours d'une phase de diagnostic, produire des cartes de synthèse des enjeux environnementaux et des fonctionnalités des sols (infiltration de l'eau, stockage de carbone, fertilité, etc.), qui ont permis dans une seconde phase d'orienter les décisions prises au sujet de la stratégie de développement du foncier (surfaces à sanctuariser, à renaturer, à compenser) et de produire des fiches actions œuvrant pour la protection de la richesse écologique du territoire. De cette manière, les services écosystémiques rendus par les sols à cette échelle intercommunale ont pu être préservés voire optimisés.



■ BIODIVERSITÉ ET RENATURATION : ÉVALUATION DU POTENTIEL FERTILE DES SOLS AVANT DE RENATURER

À Limeil-Brévannes (Val-de-Marne), les coteaux du futur téléphérique de La Végétale sont au cœur d'un ambitieux projet de reconversion écologique porté par Île-de-France Nature, le Département du Val-de-Marne et la Région. Pour en révéler le potentiel naturel et optimiser la réutilisation des terres en place, l'établissement public a mandaté Sol & co (devenu EODD ingénieurs conseils), pour réaliser un diagnostic complet de la qualité agropédologique du site et fournir des recommandations de réutilisation / valorisation des terres in situ.

L'étude de terrain, menée sur deux secteurs (future gare de téléphérique et tranchée couverte), a permis d'identifier cinq types de sols aux caractéristiques variées. Près de 70 % des horizons de surface présentent un potentiel fertile paysager modéré à élevé, compatible avec des usages en renaturation comme la création de prairies maigres marnicoles, de sous-bois ou encore de mares temporaires. Ce travail s'est inscrit dans une démarche concertée avec l'écologue Aurélien Huguet (AHEcologie), dont les connaissances naturalistes ont permis de mettre en accord nos préconisations avec les milieux écologiques adaptés aux sols analysés. L'ensemble du projet repose ainsi sur une logique de sobriété et de circularité, en valorisant au maximum les sols du site et leurs valeurs écologiques – qu'il s'agisse d'horizons forestiers riches en biodiversité, de blocs d'argile pour la création de mares ou de terres tamisées pour des aménagements écologiques ciblés.

Ce projet illustre la faisabilité d'aménagements urbains fondés sur la qualité réelle des sols en place, et non sur des apports systématiques de terres fertiles.



■ AMÉNAGEMENT DURABLE : EODD INTERVIENT EN TANT QUE RÉFÉRENT ENVIRONNEMENTAL DE L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SUR LE PROJET DE RECONQUÊTE ÉCO-PAYSAGÈRE DU LIT MAJEUR DE LA RHÔNELLE – MARLY (59)



EODD ingénieurs conseils, en tant que référent environnemental de l'équipe de maîtrise d'œuvre a apporté son expertise à ce projet exemplaire en termes de renaturation, en réalisant notamment :

- Le diagnostic écologique ;
- La production et le pilotage des **dossiers réglementaires** : étude d'impact sur l'environnement, **dossier loi sur l'eau, demande de dérogation espèces protégées** ;
- L'accompagnement de la mise en œuvre de mesures de suppression, de réduction et de compensation sur site d'impacts ;
- L'accompagnement de la mission de **maîtrise d'œuvre** complète pour une prise en compte maximale des enjeux environnementaux ;
- La formulation de préconisations écologiques de gestion pour les projets d'aménagement et la **préservation des zones humides** ;
- Le suivi écologique du projet.

5.4 Agir efficacement pour le bien-être commun et la qualité de vie au travail

RÉSULTATS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	RÉALISÉ 2023	RÉALISÉ 2024	RÉALISÉ 2025
Soutenir les projets d'intérêt général et accompagner les démarches à impact social et environnemental positif	Dons financiers réalisés au titre du mécénat et sponsoring	15 000 €	22 200 €	12 760 €
	Dons en nature dans des actions de mécénat de compétences	246 heures	584 heures	791 heures
Apporter des conditions de travail participant au bien être des salariés	Taux de satisfaction à l'enquête sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail	81%	N/A	85%
Assurer une formation continue de qualité aux collaborateurs	Temps moyen de formation par collaborateur	26 heures	24 heures	22 heures
Promouvoir l'égalité professionnelle	Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	94/100	94/100	94/100

ANALYSE - CONTEXTE :

La prise en compte du bien-être commun a connu un nouveau développement en 2025 au sein d'EODD ; ainsi, la mise à disposition d'un formulaire facilitant les propositions de projets de mécénat en accord avec notre raison d'être a permis à tous les collaborateurs de proposer des actions impactantes et a ainsi favorisé le partage de compétences.

La relative diminution de l'indicateur de « temps moyen de formation par collaborateur » s'explique par l'intégration de deux nouvelles entreprises partenaires déjà fortement matures sur les enjeux de nos métiers et ne nécessitant pas un déploiement immédiat de temps de formation dédiés.

PLAN D'ACTION RPS (RISQUES PSYCHO-SOCIAUX)



Suite au diagnostic RPS réalisé en 2024, un plan d'actions dédié a été élaboré par les membres du COPIL RPS sous la supervision de la psychologue du travail Gaëlle Blanchard-Leclère, au cours de plusieurs demi-journées de travail dédiées entre février et avril 2025.

Il est donc le fruit d'un travail collaboratif et d'une réflexion collective du COPIL, toujours sur la base des conclusions du diagnostic et tenant compte des préconisations formulées par la psychologue du travail.

Chaque thématique, chaque facteur de risque identifié et évalué au cours du diagnostic a fait l'objet d'une ou plusieurs actions au sein de ce plan.

Concernant la méthode utilisée, le COPIL RPS a :

- Pris en compte et valorisé les actions de prévention déjà existantes ;
- Établi de nouvelles actions complémentaires ;
- Pressenti des pilotes pour chaque action : collaboratrices et collaborateurs d'horizons et de profils divers, qui ne sont pas forcément membres du COPIL RPS, afin de poursuivre cette dynamique inclusive et participative ;
- Déterminé des délais de réalisation ;
- Imaginé des critères d'évaluation de l'efficacité et les modes de communication des différentes actions.

PLAN HANDICAP



EODD mène depuis de nombreuses années des actions autour du handicap et de l'inclusion. En 2025, la formalisation d'une politique structurée a permis d'organiser au mieux une stratégie inclusive qui comprend notamment :

- Le pilotage de nos engagements grâce à la nomination d'une référente dédiée en mars 2025 ;
- La sensibilisation et la formation des collaborateurs par la participation à des campagnes annuelles renouvelées, notamment autour de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- La prise en compte lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs afin d'aménager au mieux les postes et conditions de travail ainsi que la prévention et le maintien dans l'emploi ;
- Le développement de partenariat avec des partenaires inclusifs dans le cadre de notre politique d'achats responsables.

PLAN MOBILITÉ

La prise en compte des contraintes de mobilité représente un réel enjeu pour la qualité de vie au travail des collaborateurs. Pour y répondre, EODD a mis en place un groupe de travail intégrant les services QSSE, RH ainsi que des représentants du CSE afin de définir un plan de mobilité (2026-2028) pertinent.

Dès à présent, par l'intermédiaire de sensibilisations (Challenge mobilité), d'organisations dédiées (télétravail, horaires flexibles) ainsi que d'aides adaptées (frais de réparation intégrés au forfait mobilité, mise à disposition de kit sécurité vélo dans chaque agence), EODD accompagne au mieux l'ensemble des collaborateurs dans la mise en place de mode de déplacements « doux ».



5.5 Pratiquer l'intelligence collective et développer l'innovation au service de notre raison d'être

RÉSULTATS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	RÉALISÉ 2025
Innover pour des solutions plus performantes	Part du temps de travail investi en R&D et innovation	3%	6%	6%
Élaborer des solutions applicables et adaptées aux enjeux	Nombre de projets R&D mis en application (publication / communication)	6 projets	7 projets	8 projets
	Nombre d'outils développés et déployés	2 outils	9 outils	11 outils
Assurer un cadre propice à la recherche et à l'innovation	Nouveaux projets de recherche, développement et innovation proposés par les collaborateurs	Nouvel indicateur		10 projets

ANALYSE - CONTEXTE :

L'innovation est au cœur de nos missions ; la structuration et le développement d'un service R&D Innovation performant permet à EODD de répondre à ses objectifs ambitieux en faveur de la transformation écologique. L'accent est mis sur tous les aspects de la vie des projets : la génération participative d'idée, avec le nouvel indicateur proposé cette année, l'investissement pour mener les projets représentés par un temps investi en R&D plus important pour l'année 2025 qu'en 2023 et jusqu'à la valorisation représentée par le nombre croissant de solutions concrètes déployées.

■ INTÉGRER LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE DANS LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS



EODD accompagne des travaux de recherche dans le cadre d'une thèse CIFRE menée avec le laboratoire CETHIL (Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon) de l'INSA de Lyon et co-financée par l'ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologies). L'objectif est de développer une méthodologie permettant de proposer et d'évaluer des solutions de rénovation thermique et énergétique, bas carbone, vis-à-vis de leur bénéfice sur le confort des occupants en période de forte chaleur, en qualifiant leurs effets y compris l'hiver et à long terme.

Les travaux menés en 2025 se sont articulés autour de trois axes principaux : le choix d'un indicateur de confort thermique pertinent, la mise en place d'une campagne expérimentale dans des bâtiments réels, et la caractérisation architecturale du bâti d'enseignement.

■ OUTIL BEGES (BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE) POUR DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Le sujet consiste à développer un outil qui permet de quantifier et hiérarchiser les émissions de GES de tout type de projet d'aménagement et de toute phase de conception de ces projets. L'outil devra également permettre d'approfondir les modes de calcul de certains postes d'émissions aujourd'hui insuffisamment précis (ex. démolition de bâtiments, stockage carbone dans le sol et la biomasse, mobilités, espaces publics...).

Le projet permet de faire l'état des connaissances poste par poste, et de retenir la ou les méthodes les plus pertinentes à cumuler dans un outil unique de référence.

EODD a donc fortement gagné en qualité et fiabilité de la méthode et est aujourd'hui capable de proposer une solution sans équivalent dans le marché.

6.

Perspectives 2026



INTÉGRATION DE NOS PARTENAIRES ECO-MED ET CYATHEA

L'année 2025 a été marquée par l'intégration de deux nouvelles structures au sein d'EODD : ECO-MED et Cyathea. Chacune avec une identité propre, elles viennent enrichir notre offre de conseil et d'accompagnement à la transformation environnementale, notamment sur nos compétences en biodiversité. Notre enjeu pour 2026 sera de partager avec eux notre raison d'être, afin d'acculturer l'ensemble de leurs collaborateurs à notre engagement environnemental et social via nos objectifs statutaires.



INTÉGRATION DE L'IA

À la suite de l'expérimentation effectuée par notre service Recherche, Développement & Innovation, 2026 sera l'année du déploiement de l'IA au sein d'EODD afin d'apporter de nouvelles possibilités de performance pour nos équipes tout en garantissant une sécurité dans son utilisation. L'impact environnemental de ces nouvelles technologies, de même celui qu'elles auront sur l'évolution des métiers, sera pleinement intégré dans les critères de choix stratégiques.



EODD ACADÉMIE (EXTERNE)

Initié en 2025, l'objectif d'obtenir la certification QUALIOP1 sera poursuivi en 2026 afin de déployer notre offre externe de formation pour transmettre, avec pédagogie, notre expertise sur les thématiques environnementales.



EODD, UNE ORGANISATION ACTIVE DANS LES TERRITOIRES

Du fait de ses multiples implantations territoriales, EODD va poursuivre ses engagements en faveur de la transformation environnementale et développer ses actions de mécénat, toujours en lien avec sa raison d'être et d'agir, que ce soit pour soutenir des projets environnementaux mais également inclusifs.

Conclusion et avis du Comité de mission

Le comité de mission entame un nouveau mandat de 3 ans. Lors d'une réunion de passation qui a eu lieu le 15 janvier 2026, un bilan de l'action précédente a été établi et les sujets à venir définis.

Le comité du précédent mandat a ainsi pu faire un bilan de son action et évoquer des points d'amélioration qui pourront être pris en compte.

Le nouveau comité va entamer sa mission avec une équipe majoritairement renouvelée. Les nouveaux membres seront représentatifs des changements d'EODD car issus pour certains de croissance externe.

Le sujet du **déploiement et de l'appropriation de la raison d'être** dans ce cadre fera donc partie des travaux/ateliers à mettre en place. Cet apport de "sang neuf" permettra également de questionner le rôle du comité de mission afin qu'il soit ajusté au mieux au pilotage des objectifs statutaires et aux évolutions structurelles d'EODD.

De plus, les aspects sensibilisation auprès de nos équipes et une meilleure diffusion en interne des travaux du comité seront également un axe de développement.

Conscients de parfaire la maîtrise des objectifs opérationnels, le nouveau comité entreprendra une révision des indicateurs, visant à assurer un meilleur alignement entre les moyens, la performance des résultats et les objectifs cibles.



Accréditation n°3-1904
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Avis sur l'exécution des objectifs statutaires constitutifs de la mission

Réf : 2026 EODD INGENIEURS CONSEILS

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société EODD Ingénieurs Conseils (ci-après la « Société »), nous vous présentons notre avis motivé sur les informations liées à l'exécution des objectifs statutaires constitutifs de la mission (ci-après les « Objectifs ») que la Société s'est fixée sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et relatives à la période allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025, telles que présentées notamment dans le rapport(s) du comité de mission joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.210-10 du code de commerce. Ces informations constituent la « Déclaration ».

RSE France a la qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI) accrédité par le Cofrac sous le n°3-1904 (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Conclusions

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous formulons les conclusions suivantes.

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;
- les conclusions du comité de mission sur la pertinence des objectifs ;
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs ;
- l'absence de suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour l'objectif « Eclairer les décideurs sur la compréhension des enjeux environnementaux pour accélérer la transition écologique » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;
- le fait que la Société ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour l'objectif « Eclairer les décideurs sur la compréhension des enjeux environnementaux pour accélérer la transition écologique » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

RSE France – CANOPY 6 Rue du Général Audran

CS 60123 92412 Courbevoie Cedex

Réf. : T SM RSEF 7.v08

RCS PARIS 750 965 006 - SIRET : 750 965 006 00034 - APE : 7022Z

Page 1 sur 6

Rapport de mission - EODD ingénieurs conseils

Rapport de mission - EODD ingénieurs conseils

Avis sur l'exécution des objectifs statutaires constitutifs de la mission

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour l'objectif « Préserver toutes les ressources dans une démarche de sobriété et d'économie circulaire » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;
- le fait que la Société ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour l'objectif « Préserver toutes les ressources dans une démarche de sobriété et d'économie circulaire » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour l'objectif « Protéger les fonctionnalités et la richesse écologiques, maintenir les services écosystémiques » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;
- le fait que la Société ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour l'objectif « Protéger les fonctionnalités et la richesse écologiques, maintenir les services écosystémiques » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour l'objectif « Agir efficacement pour le bien-être commun et la qualité de vie au travail » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;
- le fait que la Société ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour l'objectif « Agir efficacement pour le bien-être commun et la qualité de vie au travail » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour l'objectif « Pratiquer l'intelligence collective et développer l'innovation au service de notre raison d'être » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;
- le fait que la Société ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour l'objectif « Pratiquer l'intelligence collective et développer l'innovation au service de notre raison d'être » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

Par conséquent, la Société respecte les cinq objectifs qu'elle s'est donnés pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Avis sur l'exécution des objectifs statutaires constitutifs de la mission

Commentaires

Sans remettre en cause les conclusions exprimées ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants.

Concernant le comité de mission, la composition des membres du comité de mission a été renouvelée en janvier 2026, permettant d'effectuer un bilan de la période 2022-2025 et de partager les axes de travail pour la période suivante avec les nouveaux membres. Il a notamment été souligné la nécessité de faire évoluer et de renforcer les indicateurs associés aux objectifs opérationnels pour progressivement mieux refléter l'impact des différents métiers.

De façon Générale nous considérons que :

- la traçabilité du contrôle des données liées aux objectifs opérationnels pourrait être renforcée ;
- la mise à disposition des données permettant de calculer les indicateurs et d'assurer le suivi des objectifs pourrait faire l'objet d'une planification optimisée, ou d'un décalage de la période prise en compte, afin que celles-ci soient entièrement disponibles lors de la validation du rapport de mission par le comité de mission.

Nous validons le constat effectué par le comité de mission qui constate la complexité du suivi des indicateurs et recommande d'en revoir certains dans un objectif de rationalisation, de simplification et d'ajustement par rapport aux différents métiers de la société.

Concernant l'objectif « Eclairer les décideurs sur la compréhension des enjeux environnementaux pour accélérer la transition écologique », nous validons l'analyse du comité de mission et considérons que, bien que certains indicateurs n'aient pas atteint leurs cibles initialement fixées - indicateurs « externes » en lien avec les activités développées par la Société pour le compte de ses clients - l'objectif statutaire est globalement atteint.

Concernant l'objectif « Préserver toutes les ressources dans une démarche de sobriété et d'économie circulaire », nous constatons que trois des indicateurs n'ont pas atteint la cible initialement fixée, dans la mesure où l'ensemble des résultats sont en lien avec des décisions prises par les clients de la Société, et que pour deux des indicateurs les données ne sont pas disponibles. Ce constat nous conduit à une impossibilité de conclure quant à l'atteinte de l'objectif.

Concernant l'objectif « Protéger les fonctionnalités et la richesse écologiques, maintenir les services écosystémiques », nous ne constatons qu'aucun des indicateurs n'atteint sa cible initialement fixée, dans la mesure où l'ensemble des résultats sont en lien avec des décisions prises par les clients de la Société. Ce constat nous conduit à une impossibilité de conclure quant à l'atteinte de l'objectif.

Concernant l'objectif « Agir efficacement pour le bien-être commun et la qualité de vie au travail » nous validons l'analyse du comité de mission et considérons que, bien que certains indicateurs n'aient pas atteint leurs cibles initialement fixées l'objectif statutaire est globalement atteint.

Concernant l'objectif « Pratiquer l'intelligence collective et développer l'innovation au service de notre raison d'être » nous validons l'analyse du comité de mission et considérons que l'objectif statutaire est atteint.

Avis sur l'exécution des objectifs statutaires constitutifs de la mission

Responsabilité de la Société

Il appartient à la Société

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L.210-10 du code de commerce
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer un Référentiel de collecte des informations
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des Objectifs ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs
- d'établir les informations liées à l'exécution des Objectifs conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission

Il appartient au comité de mission de la Société d'établir son(s) rapport(s) (ci-après le(s) « Rapport(s) ») en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des Objectifs transmises par la Société et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune. Ce(s) rapport(s) est(sont) joint(s) au rapport de gestion.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, aux exigences de la norme ISO 17029, au programme de vérification d'une société à mission en vigueur élaboré par RSE France et au guide méthodologique de vérification des sociétés à mission élaboré par la Communauté des Entreprises à Mission.

Indépendance et système de management de la qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, notre code de déontologie ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17029. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les textes légaux et réglementaires applicables et la norme ISO 17029.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Conformément au décret n°2020-1 du 2 janvier 2020 et de l'arrêté du 29 mai 2021, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur l'exécution par la Société des Objectifs sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 27 mai 2021 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et à notre programme de vérification de l'exécution des Objectifs d'une société à mission.

Avis sur l'exécution des objectifs statutaires constitutifs de la mission

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des Objectifs que la Société se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance de l'activité de la Société sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être, de ses Objectifs ainsi que de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur, d'une part, la cohérence des Objectifs retenus en application du 2° de l'article L 210 10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de la Société précisée dans les statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ; d'autre part, l'exécution de ces Objectifs.

Nous avons vérifié que les Objectifs couvre le périmètre concerné par la qualité de société à mission, à savoir l'ensemble des entités incluses dans ce périmètre [*le cas échéant* : avec les limites précisées dans le Rapport] ;

Nous avons vérifié l'existence d'objectifs opérationnels ou d'indicateurs clé de suivi ou de mesure des résultats atteints par la Société pour chaque objectif statutaire ;

Nous avons apprécié l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes et externes concernées par l'activité de la Société ;

Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des résultats mentionnés dans le Rapport ;

Nous avons pris connaissance des documents établis par la Société pour rendre compte de ses engagements au titre de sa qualité de société à mission, notamment le Rapport et les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de leur suivi ;

Nous nous sommes enquis de l'appréciation par le Comité de mission de l'exécution des Objectifs et avons revu l'analyse présentée dans le Rapport, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des Objectifs ;

Nous nous sommes enquis, notamment auprès de la direction générale, des moyens techniques, financiers et humains mobilisés pour l'exécution des Objectifs et avons apprécié l'adéquation de ces moyens ;

Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;

Avis sur l'exécution des objectifs statutaires constitutifs de la mission

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et apprécié le processus de collecte des données mobilisées pour renseigner les objectifs opérationnels ou indicateurs clé de suivi ou de mesure des résultats atteints

Nous avons mis en œuvre sur les objectifs opérationnels ou indicateurs clé de suivi ou de mesure des résultats atteints :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de la seule entité contributrice et couvrent 100% des données consolidées des indicateurs et résultats sélectionnés pour ces tests.

Ces diligences nous permettent de formuler un avis portant sur la vérification de la Déclaration. La vérification porte sur la véracité des informations historiques dont l'occurrence est antérieure à la Déclaration, notamment des résultats déjà atteints. Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler cet avis avec une conclusion d'assurance modérée.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative ne peut être totalement éliminé.

Nous avons examiné les informations fournies par la Société dont l'occurrence est postérieure à la Déclaration (trajectoires, objectifs prospectifs, extrapolations et hypothèses déclarés par la Société). Ces diligences ont permis d'apprécier la plausibilité de ces informations.

Moyens et ressources

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de l'exécution des Objectifs, représentant notamment le comité de mission, la direction, gestion des risques, qualité et conformité, santé et sécurité, et environnement. La mission a été effectuée entre mars et avril 2026. Nous estimons que nos travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée.

Paris, le 08 avril 2026

RSE France

Marc-Antoine
HORENFELD

Marc-Antoine HORENFELD

Signature numérique de Marc-Antoine HORENFELD
Date : 2026.04.08 15:16:09
+02'00'

